



Problème de caution pour fin de location

Par **audepluie_old**, le **29/08/2007** à **12:18**

Bonjour,
Je viens de quitter un appartement. Mon ancien propriétaire vient de me rendre ma caution, deux mois après la remise des clés, et en a gardé 150 euros. Il m'a fait un courrier m'expliquant que, malgré que l'on ait signé l'état des lieux de sortie conjointement et sans rien remarquer d'anormal, il avait par la suite vu des réparations à faire et me les retient sur ma caution. (chaudière, évier fissuré) En a t'il le droit ? Quels sont mes recours dans le cas contraire ?
Merci d'avance.

Par **ly31**, le **29/08/2007** à **18:55**

Bonjour,
Votre ancien propriétaire a approuvé un état de lieux en votre présence, il l'a signé et doit s'en tenir à cela !!!!
Je vous conseille de vous mettre en rapport avec une société de défense des locataires :
CENTRE D'INFORMATION ET DE DEFENSE DES LOCATAIRES (CIDEL)
<http://mapage.noos.fr/cidel/>
9, rue Sévero 75014 PARIS
01.45.41.47.76 et 01.45.41.22.70
Je vous souhaite bon courage et je vous remercie de me tenir informé
ly31

Par **audepluie_old**, le **31/08/2007** à **14:42**

Bonjour,
Le site web n'existe pas et aucun des deux numéros de téléphone que vous m'avez donné n'est attribué. Quelqu'un peut-il m'aider ? Je cherche à savoir ce que le propriétaire a le droit de me retenir sur ma caution. (quelles charges pour le locataire ?)
Merci d'avance

Par **zouzou_old**, le **31/08/2007 à 14:49**

vous pouvez joindre ADIL (Agence départementales pour l'information sur le logement) site internet : <http://www.anil.org/adils/carte.htm> car ca depend de votre localité, des conseillers vous repond pas téléphone. Bon courage

Par **ly31**, le **31/08/2007 à 18:32**

Bonsoir,
En ce qui concerne les numéros de téléphone je vais dès lundi les vérifier, ainsi que le site web et je ne manquerai pas de vous tenir informé.
Pour les travaux à la charge du locataire :
1/ votre évier a été fissuré, il peut donc vous demander un dédommagement et dans le pire des cas le remplacer s'il est très abîmé !
2/ en ce qui concerne la chaudière elle appartient au propriétaire, savez vous ce qu'a été effectué sur la chaudière ??
Je reste à votre disposition.
ly31

Par **audepluie_old**, le **31/08/2007 à 18:36**

Bonjour et merci de vos réponses.
L'évier a une légère fissure, il n'y a pas de fuite : le propriétaire croyait que c'était un cheveu ! (pour vous dire comme c'est visible). Il l'a apparemment remplacé (le lavabo avait 15 ans d'après lui et il me le fait payer 300 euros !!)
L'état des lieux que l'on avait signé ensemble à ma sortie dit qu'il n'y avait rien à signaler et moi je n'avais rien vu avant de partir. Je trouve injuste de devoir payer car il a pu le faire lui après mon départ ou me mener en bateau, que je rembourse et ne rien remplacer !
Pour la chaudière, je ne sais pas ce qu'il a fait mais je n'ai pas eu de chauffage pendant plus d'un mois cet hiver ! dur de me faire payer 160 euros de réfection dans ce cas !
Je vous tiens au courant mais je ne vais pas en rester là...
Cordialement

Par **ly31**, le **01/09/2007 à 12:25**

Bonjour,
Vous avez tout à fait raison de ne pas laisser les choses en l'état, je trouve qu'un certain nombre de propriétaires en profite beaucoup trop !
Je vous communique d'autres coordonnées d'Association de défense de locataires :
UFC QUE CHOISIR
<http://www.quechoisir.org>
11, rue Guénot 75555 Paris cedex 11
01 43 48 55 48
CNL (Conf. nationale du logement)
<http://www.lacnl.com/>
62, boulevard Richard Lenoir 75011 Paris
01 47 00 96 20
CGL (Conf. générale du logement)
14, rue Frédéric Lemaître 75020 paris
01 43 66 49 11
National :
6 - 8, Villa Gagliardini 75020 PARIS
01.40.31.90.22
N'hésitez pas à me joindre en cas de besoin.
Je vous souhaite un bon week end.
ly31